

Etang de NOYALO-THEIX 144 hectares

Communes de Theix et Noyalo

Gestion : AAPPMA de Vannes

Seules la digue et la promenade de Brural sont du domaine public. Les autres berges sont du domaine privé.

Les secteurs d'accès et de pêche interdits sont matérialisés en rouge et les secteurs tolérés en vert. Pour les autres secteurs, se renseigner auprès des propriétaires.

Stationnez correctement votre véhicule.

La réglementation de la pêche est la réglementation générale de la seconde catégorie.

Attention : le déplacement et la pêche en barque sont interdits

